

EXTRAITS DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 12 NOVEMBRE 2013 à 19h30

Etaient présents : B. BALAY, J.BARTHOMEUF, J-P GRANGE, P. BIDON, F. BLOCH, M. BONGIRAUD, M.MOREL, M.PATAY, E.VAGINET (à partir du point n°3)

Absents excusés : R. TRONCY (pouvoir donné à J-P GRANGE), G. THOME (pouvoir donné à B. BALAY), C.AGUETTANT (pouvoir donné à P. BIDON), A. REBAUD (pouvoir donné à F. BLOCH), J. GUERRIER (pouvoir donné à J. BARTHOMEUF)

Secrétaire de séance : P. BIDON

Convocation faite le : 5 NOVEMBRE 2013

publiée le : 5 NOVEMBRE 2013

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 Octobre 2013 ne faisant l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité.

I – PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI) DE LA SAONE ET DU FORMANS

M. BONGIRAUD présente la page du site internet de la commune, qui comprend : l'avis d'enquête publique de la révision du PPRI, le dossier complet de révision du PPRI, ainsi que le lien vers le site internet de la Préfecture de l'Ain.

L'enquête publique se déroulera du 12 novembre au 13 décembre inclus.

Le Maire indique que l'avis d'enquête publique a été envoyé aux personnes concernées par les modifications du PPRI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rend l'avis suivant sur ce projet :

Le Conseil municipal de SAINT-BERNARD émet un avis favorable au projet de révision du Plan de Prévention des Risques Inondations de la Saône et du Formans de Trévoux - Saint-Bernard.

II – LOYER TERRAIN LECLERE

Dans cet acte il est prévu que le loyer sera révisé annuellement selon l'indice de la construction (devenu l'indice de référence des loyers – l'IRL) du premier trimestre de chaque année.

Le Conseil décide d'appliquer l'indice de référence et d'augmenter en conséquence le loyer de Monsieur et Madame LECLERE.

III – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Les collectivités territoriales peuvent participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

J-P GRANGE explique que la procédure de labellisation a été retenue.

Il propose une participation de 25 € par mois par agent. Cinq agents en bénéficieraient : soit un coût annuel pour la commune de 1 500 €.

Cette proposition sera transmise au Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ain. Au vu de l'avis du CTP, une délibération sera prise par le conseil municipal.

IV – PARC NATUREL REGIONAL DE LA DOMBES

P. BIDON expose que le 21 octobre dernier a eu lieu une réunion de restitution des études d'opportunité et de faisabilité d'un parc naturel régional de la Dombes, en présence des présidents de la Région Rhône Alpes et du Département de l'Ain.

La Dombes, c'est : 102 communes, 165 000 habitants, 5 200 emplois, 12 000 entreprises, 3 à 5 000 artisans, 1 350 exploitations agricoles.

L'enjeu est donc de construire un projet partagé entre tous les acteurs, élus, socio-économiques et associatifs. C'est la « charte » du parc, qui trace les orientations collectives pour 12 ans, pour sauver le système dombiste des étangs, construire une identité dombiste et organiser l'aménagement du territoire dans son contexte régional.

Le maire rappelle que la participation à l'association n'est pas la décision finale. Le conseil sera amené à délibérer sur la charte elle-même, le moment venu, et c'est cette décision qui vaudra appartenance au parc ou non.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre,

- Approuve les statuts de l'association pour la création du parc naturel régional de la Dombes ;

- Décide d'adhérer à cette association ;

- Désigne comme représentants :

Titulaire(s) : Bruno BALAY - Suppléant(s) : Pascal BIDON

V – FUSION CCSV / CCPOD – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

J. BARTHOMEUF expose la présentation qui a été faite le 6 novembre dernier concernant la fusion de la CCSV et de la CCPOD, pour la création de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée au 1^{er} janvier 2014. Elle sera constituée des communes de la CCSV, de la CCPOD et de Villeneuve, sans Jassans-Riottier.

Dans les 3 mois qui suivent la fusion, le conseil communautaire restituera certaines compétences optionnelles et facultatives aux communes.

Considérant qu'une majorité qualifiée des 19 communes concernées s'est prononcée favorablement sur le projet de périmètre de la future Communauté de communes Dombes Saône Vallée, et sur la gouvernance de cette nouvelle communauté,

Considérant que la commune de SAINT-BERNARD disposera de deux sièges au sein du conseil communautaire de la future communauté de communes Dombes Saône Vallée,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner dès à présent ses représentants au sein du conseil communautaire de la nouvelle Communauté de communes qui sera créée au 01 janvier 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention :

□ Désigne comme conseillers communautaires M. Bruno BALAY et M. Jean BARTHOMEUF au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Dombes Saône Vallée.

VI - CREATION D'UN PLATEAU TRAVERSANT AVENUE DE LA GRANDE SEIGLIERE – CHOIX DE L'ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHE DE TRAVAUX

CONSIDERANT les délibérations des 7 février 2012 et 15 mai 2012 par lesquelles le Conseil a décidé de procéder à la création d'un plateau surélevé Avenue de la Grande Seiglière sur la RD6.

Le Conseil, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise DEAL de Chassieu (Rhône), pour un montant de 53 504 € HT ; et AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint en charge des travaux, à signer toutes les pièces du marché public correspondant ainsi que tout acte ou avenant relatif à cette décision.

Les travaux seront réalisés d'ici la fin de l'année.

VII – TRAVAUX RUE DE LA SAONE

J. BARTHOMEUF indique que les poteaux ERDF sont en cours d'enlèvement. Les caniveaux seront implantés fin de semaine 46. L'entreprise AXIMA, réalisera par la suite l'enrobé. La durée des travaux est estimée à 3 semaines s'il n'y a pas d'intempéries.

VIII – CONVENTION GRDF

Considérant que dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs de gaz, GRDF s'est engagé dans la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance : la « télé relève ». Ce système est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, autorise à l'unanimité :

- L'installation de deux antennes réceptrices : une sur le toit de la mairie et une sur un poteau d'éclairage public situé Avenue des Helvètes.

IX – QUESTIONS DIVERSES

A – SBI Express

Le prochain SBI Express n°20 paraîtra fin novembre.

B – Stockage des documents

M. BONGIRAUD et E. VAGINET ont de nombreux documents numérisés sur la commune. Ils souhaitent qu'ils soient stockés en mairie.

Le Maire propose de stocker ces documents sur le serveur de la mairie.

C – Intervention de M. PATAY

Le Maire demande que jusqu'en mars 2014, dans cette enceinte municipale, aucune polémique concernant la future campagne ne soit prononcée. La campagne électorale ne doit pas s'immiscer dans le conseil municipal.

D – Marrons : le 08/12 à 18h à Chabrier

E – Peinture Eglise

Le tableau de la Pieta, restauré par la CCSV, sera réceptionné le mercredi 13 novembre à l'église.

F – Médiathèque

J. BARTHOMEUF informe que les programmes du cinéma La Passerelle à Trévoux sont disponibles en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Prochain Conseil Municipal le Mardi 10 Décembre.
